

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC***Département de l'Aveyron*

---

---

**DÉLIBÉRATION**

Séance du 30 Mars 2021

Date de convocation : 20 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 24

Absent(s) : 2

Procuration : 1

Vote exprimés : 25

L'an deux mil vingt et un, le trente du mois de mars à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de  
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. MASBOU Serge, le Président, M. TASTAYRE Hervé, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme TREBOSC Anne 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme DOUCET Marie-Josée, M. VILLE Yves, M. BARENTIN Daniel, M. CARRIERE Lionel, M. DESTRUEL Emmanuel, M. CABRIT Éric, Mme BOUCHETOU Catherine, M COURNEDE Éric, M. JOULIE Claude, Mme DAVID Amélie, M. SAINT-AFFRE Christian, M. BURLET Bruno, M. DELANGE Olivier, Mme CHERRY-PELLAT Adeline, Mme RAYNAL Séverine, M. MIQUEL Claude, M. CAPELLE Thierry, M. FRANCOUAL Francis, M. GINIER Christian, Mme COLDEFY TORTORA Catherine et M. MASBOU Jean-Pierre.

**Absent(s) excusé(s)** : M. MARTIN Norbert et Mr BOYER Aurélien.

**Maires présents** :

**Procurations** : Mme DEMAEGDT Myriam à M. DELANGE Olivier.

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet**: **Mise à disposition des Biens de NAUSSAC – SAUJAC – SALLES COURBATIES.**

M le président rappelle aux membres de l'assemblée l'historique de la constitution du SMEF, et particulièrement les date d'adhésions des communes membres.

Il indique que des travaux de réhabilitations de réservoir deviennent urgent, au vu des dégradations du génie-civil et des chambres de vannes.

Vu les adhésions notamment des communes de Naussac, Salles Courbaties, et Saujac, il stipule qu'aucun transfert de bien à titre gracieux n'a été mentionné dans les diverses délibérations et qu'il y a lieu de régulariser la situation par un procès-verbal signé conjointement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

Afin de pouvoir engager les travaux, il propose aux membres de l'assemblée de régulariser la situation par l'émission de P.V., stipulant les conditions de mise à disposition des génies civils de ces collectivités, des canalisations et branchements afférents, hors défense incendie qui restent compétence de la commune.

Vu l'article L1321-1 du code général des collectivités territoriales, il demande aux membres de l'assemblée l'autorisation de la signature de ces divers procès-verbaux, et d'engager prochainement les démarches de changement de propriétaire des parcelles où se situe les divers réservoirs.

A l'issue des débats, M Le Président invite le Conseil Syndical présent à se prononcer sur ces propositions,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à la majorité.

24 Pour

0 Contre

1 Abstention

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président  
**M Serge MASBOU**



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE FOISSAC**  
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

---

**DÉLIBÉRATION**

Séance du 30 Mars 2021

Date de convocation : 20 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 24

Absent(s) : 2

Procuration : 1

Vote exprimés : 25

---

L'an deux mil vingt et un, le trente du mois de mars à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de  
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. MASBOU Serge, le Président, M. TASTAYRE Hervé, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme TREBOSC Anne 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme DOUCET Marie-Josée, M. VILLE Yves, M. BARENTIN Daniel, M. CARRIERE Lionel, M. DESTRUEL Emmanuel, M. CABRIT Éric, Mme BOUCHETOU Catherine, M. COURNEDE Éric, M. JOULIE Claude, Mme DAVID Amélie, M. SAINT-AFFRE Christian, M. BURLET Bruno, M. DELANGE Olivier, Mme CHERRY-PELLAT Adeline, Mme RAYNAL Séverine, M. MIQUEL Claude, M. CAPELLE Thierry, M. FRANCOUAL Francis, M. GINIER Christian, Mme COLDEFY TORTORA Catherine et M. MASBOU Jean-Pierre.

**Absent(s) excusé(s)** : M. MARTIN Norbert et Mr BOYER Aurélien.

**Maires présents** :

**Procurations** : Mme DEMAEGDT Myriam à M. DELANGE Olivier.

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet** : **Création d'Opérations sur le compte 45 pour Régularisation Exercice Antérieur.**

Vu la délibération 2021-012 approuvé en conseil syndical le 30 Mars 2021,

M le président rappelle aux membres présents qu'afin de régulariser les opérations pour compte de tiers retraçant les travaux en délégations de maîtrise d'ouvrages avec les divers partenaires, il y a lieu de créer trois opérations sur ces articles budgétaires.

Il propose aux membres présents de régulariser ces écritures par la création de compte définis comme ci-après pour l'article 45:

- Opération 45810 et 45820 :  
Récupération des eaux de pluie
  
- Opération 458101 et 458201 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC***Département de l'Aveyron*

---

Réfection des réseaux du Bourg de Lacapelle Balaguier en partenariat avec le SIEDA

➤ Opération 458103 et 458203

Dépollution des transformateurs sur sol d'autrui

Vu l'instruction budgétaire M49 Développé, M le président soumet aux votes des membres présent ces diverses propositions pour la régularisation comptable de ces opérations sur les exercices antérieurs et sur la dépollution de ces transformateurs.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

25 Pour

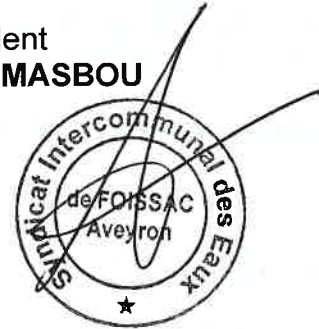
0 Contre

0 Abstention

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président  
**M Serge MASBOU**



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC***Département de l'Aveyron*

---

**DÉLIBÉRATION**

Séance du 30 Mars 2021

Date de convocation : 20 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 24

Absent(s) : 2

Procuration : 1

Vote exprimés : 25

---

L'an deux mil vingt et un, le trente du mois de mars à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de  
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. MASBOU Serge, le Président, M. TASTAYRE Hervé, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme TREBOSC Anne 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme DOUCET Marie-Josée, M. VILLE Yves, M. BARENTIN Daniel, M. CARRIERE Lionel, M. DESTRUEL Emmanuel, M. CABRIT Éric, Mme BOUCHETOU Catherine, M. COURNEDE Éric, M. JOULIE Claude, Mme DAVID Amélie, M. SAINT-AFFRE Christian, M. BURLET Bruno, M. DELANGE Olivier, Mme CHERRY-PELLAT Adeline, Mme RAYNAL Séverine, M. MIQUEL Claude, M. CAPELLE Thierry, M. FRANCOUAL Francis, M. GINIER Christian, Mme COLDEFY TORTORA Catherine et M. MASBOU Jean-Pierre.

**Absent(s) excusé(s)** : M. MARTIN Norbert et Mr BOYER Aurélien.

**Maires présents** :

**Procurations** : Mme DEMAEGDT Myriam à M. DELANGE Olivier.

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet : Approbation de la modification du Tiers de télétransmission.**

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Vu la délibération d'adhésion au SMICA en date du 06 Mars 2012 pour la télétransmission des flux et des actes.

Vu la délibération en date du 13 Novembre 2012, approuvé par le conseil syndical pour la télétransmission des actes réglementaires en préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC***Département de l'Aveyron*

M le président expose qu'afin d'aider le personnel en charge la gestion des services administratifs et comptable de la collectivité par la réduction des divers prestataires informatique, il convient d'avoir un seul interlocuteur sur les paramétrages bureautique afin de faciliter les échanges.

Il informe les membres présents qu'à ce jour, le prestataire JVS Mairistem qui gère les logiciels du SMEF propose, via le protocole IxChange2, la télétransmission des actes et flux informatiques à destination de la DGFIP et de l'Etat.

La signature électronique étant conforme à la réglementation, seul le tiers de télé transmission change.

M le président demande aux membres de l'assemblée de voter pour le changement de tiers de télétransmission et de ce fait d'engager les procédures de réduction de prestation envers le SMICA.

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer cette proposition.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

25 Pour

0 Contre

0 Abstention

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président  
**M Serge MASBOU**



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC***Département de l'Aveyron*

---

---

**DÉLIBÉRATION**

Séance du 30 Mars 2021

Date de convocation : 20 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 24

Absent(s) : 2

Procuration : 1

Vote exprimés : 25

---

L'an deux mil vingt et un, le trente du mois de mars à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de  
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. MASBOU Serge, le Président, M. TASTAYRE Hervé, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme TREBOSC Anne 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme DOUCET Marie-Josée, M. VILLE Yves, M. BARENTIN Daniel, M. CARRIERE Lionel, M. DESTRUEL Emmanuel, M. CABRIT Éric, Mme BOUCHETOU Catherine, M COURNEDE Éric, M. JOULIE Claude, Mme DAVID Amélie, M. SAINT-AFFRE Christian, M. BURLET Bruno, M. DELANGE Olivier, Mme CHERRY-PELLAT Adeline, Mme RAYNAL Séverine, M. MIQUEL Claude, M. CAPELLE Thierry, M. FRANCOUAL Francis, M. GINIER Christian, Mme COLDEFY TORTORA Catherine et M. MASBOU Jean-Pierre.

**Absent(s) excusé(s)** : M. MARTIN Norbert et Mr BOYER Aurélien.

**Maires présents** :

**Procurations** : Mme DEMAEGDT Myriam à M. DELANGE Olivier.

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet : Autorisation de signature de la convention.**

Vu la délibération en date du 13 Novembre 2012, approuvée par le conseil syndical pour la télétransmission des actes réglementaires en préfecture.

Vu la délibération 2020-016 approuvant l'élection du Président pour le mandat 2020-2026,

Vu la délibération 2021-016 d'approbation de la modification du Tiers de Télétransmission en date du 30 Mars 2021

M. Le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de signer la convention avec le nouveau partenaire JVS-Mairistem pour la télétransmission des actes ainsi que la convention avec la préfecture de l'Aveyron,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

---

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

25 Pour

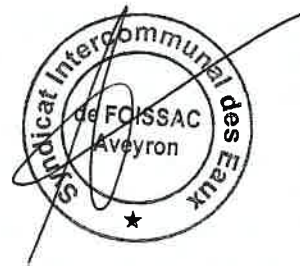
0 Contre

0 Abstention

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président  
**M Serge MASBOU**





## DÉLIBÉRATION

Séance du 30 Mars 2021

Date de convocation : 22 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 24

Absent(s) : 2

Procuration : 1

Vote exprimés : 25

---

L'an deux mil vingt et un, le trente du mois de mars à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de  
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. MASBOU Serge, le Président, M. TASTAYRE Hervé, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme TREBOSC Anne 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme DOUCET Marie-Josée, M. VILLE Yves, M. BARENTIN Daniel, M. CARRIERE Lionel, M. DESTRUEL Emmanuel, M. CABRIT Éric, Mme BOUCHETOU Catherine, M COURNEDE Éric, M. JOULIE Claude, Mme DAVID Amélie, M. SAINT-AFFRE Christian, M. BURLET Bruno, M. DELANGE Olivier, Mme CHERRY-PELLAT Adeline, Mme RAYNAL Séverine, M. MIQUEL Claude, M. CAPELLE Thierry, M. FRANCOUAL Francis, M. GINIER Christian, Mme COLDEFY TORTORA Catherine et M. MASBOU Jean-Pierre.

**Absent(s) excusé(s)** : M. MARTIN Norbert et Mr BOYER Aurélien.

**Maires présents** :

**Procurations** : Mme DEMAEGDT Myriam à M. DELANGE Olivier.

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet** : **Approbation du Compte de Gestion Exercice 2020 : BP 620.**

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC***Département de l'Aveyron*

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 1612-12, monsieur le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation des Comptes de Gestion,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

25 Pour

0 Contre

0 Abstention

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président

**M Serge MASBOU**



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC***Département de l'Aveyron*

---

---

**DÉLIBÉRATION**

Séance du 30 Mars 2021

Date de convocation : 22 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 24

Absent(s) : 2

Procuration : 1

Vote exprimés : 25

L'an deux mil vingt et un, le trente du mois de mars à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de  
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. MASBOU Serge, le Président, M. TASTAYRE Hervé, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme TREBOSC Anne 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme DOUCET Marie-Josée, M. VILLE Yves, M. BARENTIN Daniel, M. CARRIERE Lionel, M. DESTRUEL Emmanuel, M. CABRIT Éric, Mme BOUCHETOU Catherine, M. COURNEDE Éric, M. JOULIE Claude, Mme DAVID Amélie, M. SAINT-AFFRE Christian, M. BURLET Bruno, M. DELANGE Olivier, Mme CHERRY-PELLAT Adeline, Mme RAYNAL Séverine, M. MIQUEL Claude, M. CAPELLE Thierry, M. FRANCOUAL Francis, M. GINIER Christian, Mme COLDEFY TORTORA Catherine et M. MASBOU Jean-Pierre.

**Absent(s) excusé(s)** : M. MARTIN Norbert et Mr BOYER Aurélien.

**Maires présents** :

**Procurations** : Mme DEMAEGDT Myriam à M. DELANGE Olivier.

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet : Approbation du Compte de Gestion Exercice 2020 : BP 621.**

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC***Département de l'Aveyron*

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L. 1612-12, monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation des Compte de Gestion,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à la majorité.

24 Pour

0 Contre

1 Abstention

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président  
**M Serge MASBOU**



---

## DÉLIBÉRATION

Séance du 30 Mars 2021

Date de convocation : 22 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 24

Absent(s) : 2

Procuration : 1

Vote exprimés : 24

---

L'an deux mil vingt et un, le trente du mois de mars à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de  
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. MASBOU Serge, le Président, M. TASTAYRE Hervé, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme TREBOSC Anne 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme DOUCET Marie-Josée, M. VILLE Yves, M. BARENTIN Daniel, M. CARRIERE Lionel, M. DESTRUEL Emmanuel, M. CABRIT Éric, Mme BOUCHETOU Catherine, M COURNEDE Éric, M. JOULIE Claude, Mme DAVID Amélie, M. SAINT-AFFRE Christian, M. BURLET Bruno, M. DELANGE Olivier, Mme CHERRY-PELLAT Adeline, Mme RAYNAL Séverine, M. MIQUEL Claude, M. CAPELLE Thierry, M. FRANCOUAL Francis, M. GINIER Christian, Mme COLDEFY TORTORA Catherine et M. MASBOU Jean-Pierre.

**Absent(s) excusé(s)** : M. MARTIN Norbert et Mr BOYER Aurélien.

**Maires présents** :

**Procurations** : Mme DEMAEGDT Myriam à M. DELANGE Olivier.

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet : Approbation du Compte Administratif Exercice 2020 : BP 620.**

Vu les articles L1612-12 et L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Syndical n°2020-007 en date du 28 Juillet 2020 approuvant le budget primitif 2020 du BP 620,

Vu les délibérations du Conseil Syndical approuvant les différentes décisions modificatives 2020 du BP 620,

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU,

Entendu l'exposé de M. Serge MASBOU, sur le compte administratif de l'exercice 2020, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Syndical prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE FOISSAC**  
Le Garric - 12260 FOISSAC

*Département de l'Aveyron*

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSE S	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 859 768,94	G 943 219,11	G-A 83 450,17
	Section d'investissement	B 506 946,56	H 474 500,80	H-B -32 445,76

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 144 127,91	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 1 450 001,57	

		DEPENSE S	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 1 366 715,50	Q = G+H+J 3 011 849,39	= Q-P 1 645 133,89

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F 1 482 194,74	L 118 591,38	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 482 194,74	= K+L 118 591,38	

		DEPENSE S	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 859 768,94	= G+I+K 1 087 347,02	227 578,08
	Section d'investissement	= B+D+F 1 989 141,30	= H+J+L 2 043 093,75	53 952,45
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 848 910,24	= G+H+I+J+K+L 3 130 440,77	281 530,53

Le Président s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif.

M. Hervé TASTAYRE invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation des Comptes Administratifs,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

24 Pour

0 Contre

0 Abstention

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président  
M Serge MASBOU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

---

## DÉLIBÉRATION

Séance du 30 Mars 2021

Date de convocation : 22 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 24

Absent(s) : 2

Procuration : 1

Vote exprimés : 24

---

L'an deux mil vingt et un, le trente du mois de mars à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de  
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. MASBOU Serge, le Président, M. TASTAYRE Hervé, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme TREBOSC Anne 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme DOUCET Marie-Josée, M. VILLE Yves, M. BARENTIN Daniel, M. CARRIERE Lionel, M. DESTRUEL Emmanuel, M. CABRIT Éric, Mme BOUCHETOU Catherine, M COURNEDE Éric, M. JOULIE Claude, Mme DAVID Amélie, M. SAINT-AFFRE Christian, M. BURLET Bruno, M. DELANGE Olivier, Mme CHERRY-PELLAT Adeline, Mme RAYNAL Séverine, M. MIQUEL Claude, M. CAPELLE Thierry, M. FRANCOUAL Francis, M. GINIER Christian, Mme COLDEFY TORTORA Catherine et M. MASBOU Jean-Pierre.

**Absent(s) excusé(s)** : M. MARTIN Norbert et Mr BOYER Aurélien.

**Maires présents** :

**Procurations** : Mme DEMAEGDT Myriam à M. DELANGE Olivier.

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

### **Objet : Approbation du Compte Administratif Exercice 2020 : BP 621.**

Vu les articles L1612-12 et L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Syndical n°2020-011 en date du 28 Juillet 2020 approuvant le budget primitif 2020 du BP 621,

Vu la délibération du Conseil Syndical approuvant la décision modificative 2020 du BP 621,

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU,

Entendu l'exposé de M. Serge MASBOU, sur le compte administratif de l'exercice 2020, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://.telerecours.fr>

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

Le Conseil Syndical prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSE S	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 14 454,30	G 16 954,64	G-A 2 500,34
	Section d'investissement	B	H	H-B

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 8 628,92
	Report en section d'investissement (001)	D	J 1,98

		DEPENSE S	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 14 454,30	Q = G+H+I+J 25 585,54	= Q-P 11 131,24

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E-F	= K-L

		DEPENSE S	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 14 454,30	= G+I+K 25 583,56	11 129,26
	Section d'investissement	= B+D+F	= H+J+L 1,98	1,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 14 454,30	= G+H+I+J+K+L 25 585,54	11 131,24

Le Président s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif.

M. Hervé TASTAYRE invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation des Comptes Administratifs,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à la majorité.

23 Pour

0 Contre

1 Abstention

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération, certifié conforme,

Le Président  
**M Serge MASBOU**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE FOISSAC**  
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

---

**DÉLIBÉRATION**

Séance du 30 Mars 2021

Date de convocation : 22 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 24

Absent(s) : 2

Procuration : 1

Vote exprimés : 25

---

L'an deux mil vingt et un, le trente du mois de mars à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de  
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. MASBOU Serge, le Président, M. TASTAYRE Hervé, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme TREBOSC Anne 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme DOUCET Marie-Josée, M. VILLE Yves, M. BARENTIN Daniel, M. CARRIERE Lionel, M. DESTRUEL Emmanuel, M. CABRIT Éric, Mme BOUCHETOU Catherine, M. COURNEDE Éric, M. JOULIE Claude, Mme DAVID Amélie, M. SAINT-AFFRE Christian, M. BURLET Bruno, M. DELANGE Olivier, Mme CHERRY-PELLAT Adeline, Mme RAYNAL Séverine, M. MIQUEL Claude, M. CAPELLE Thierry, M. FRANCOUAL Francis, M. GINIER Christian, Mme COLDEFY TORTORA Catherine et M. MASBOU Jean-Pierre.

**Absent(s) excusé(s)** : M. MARTIN Norbert et Mr BOYER Aurélien.

**Maires présents** :

**Procurations** : Mme DEMAEGDT Myriam à M. DELANGE Olivier.

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet : Affectation du Résultat Exercice 2020 : BP 621.**

Vu les articles L 2311-5 et L 2311-11 du CGCT,

Vu la délibération 2020-011 du conseil syndical approuvant le compte administratif 2020 du BP621 en date du 30 Mars 2020, transmis à la préfecture le 13 avril 2021.

M le Président soumet aux membres présent la proposition de l'affectation des résultats pour l'exercice 2020 suivante :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

**Reports**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	1,98
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	8 628,92

**Soldes d'exécution**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	0,00
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	2 500,34

**Restes à réaliser**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

**Besoin net de la section d'investissement**

<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**Compte 1068**

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

**Ligne 002**

<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	<b>11 129,26</b>
--	------------------

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation de cette affectation pour le BP 621 sur l'exercice 2021,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

25 Pour

0 Contre

0 Abstention

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président

**M Serge MASSON**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

---

## DÉLIBÉRATION

Séance du 30 Mars 2021

Date de convocation : 22 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 24

Absent(s) : 2

Procuration : 1

Vote exprimés : 25

---

L'an deux mil vingt et un, le trente du mois de mars à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de  
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur MASBOU Serge.

**Délégués présents** : M. MASBOU Serge, le Président, M. TASTAYRE Hervé, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme TREBOSC Anne 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme DOUCET Marie-Josée, M. VILLE Yves, M. BARENTIN Daniel, M. CARRIERE Lionel, M. DESTRUEL Emmanuel, M. CABRIT Éric, Mme BOUCHETOU Catherine, M. COURNEDE Éric, M. JOULIE Claude, Mme DAVID Amélie, M. SAINT-AFFRE Christian, M. BURLET Bruno, M. DELANGE Olivier, Mme CHERRY-PELLAT Adeline, Mme RAYNAL Séverine, M. MIQUEL Claude, M. CAPELLE Thierry, M. FRANCOUAL Francis, M. GINIER Christian, Mme COLDEFY TORTORA Catherine et M. MASBOU Jean-Pierre.

**Absent(s) excusé(s)** : M. MARTIN Norbert et Mr BOYER Aurélien.

**Maires présents** :

**Procurations** : Mme DEMAEGDT Myriam à M. DELANGE Olivier.

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet** : **Vote du Budget Exercice 2021 : BP 620.**

Vu les articles L2312-1, L2312-2, et L 1612-1 du Code General des Collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020-12 approuvé par le conseil syndical en date du 28 Juillet 2020, fixant les tarifs d'abonnement et de l'eau sur l'exercice 2021,

Vu la délibération 2021-010 approuvé par le conseil syndical en date du 30 Mars 2021,

M. Le Président présente les éléments du budget primitif 620 pour l'exercice 2021 à l'assemblée des membres présents, ainsi que les nouvelles propositions qui se résume comme suit :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
<b>VOTE</b>	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 152 328,08	924 750,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		227 578,08
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	1 152 328,08	1 152 328,08
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 280 531,96	1 226 579,51
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 482 194,74	118 591,38
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 417 555,81
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	2 762 726,70	2 762 726,70
TOTAL			
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	3 915 054,78	3 915 054,78

A l'issue, M Le Président invite le Conseil Syndical présent à se prononcer sur les éléments proposés et d'approuvé par chapitre ou par article les montants inscrits,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

25 Pour

0 Contre

0 Abstention

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié  
conforme,

Le Président  
M Serge MASBOU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

---

**DÉLIBÉRATION**

Séance du 30 Mars 2021

Date de convocation : 20 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 24

Absent(s) : 2

Procuration : 1

Vote exprimés : 25

---

L'an deux mil vingt et un, le trente du mois de mars à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de  
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. MASBOU Serge, le Président, M. TASTAYRE Hervé, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme TREBOSC Anne 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme DOUCET Marie-Josée, M. VILLE Yves, M. BARENTIN Daniel, M. CARRIERE Lionel, M. DESTRUEL Emmanuel, M. CABRIT Éric, Mme BOUCHETOU Catherine, M. COURNEDE Éric, M. JOULIE Claude, Mme DAVID Amélie, M. SAINT-AFFRE Christian, M. BURLET Bruno, M. DELANGE Olivier, Mme CHERRY-PELLAT Adeline, Mme RAYNAL Séverine, M. MIQUEL Claude, M. CAPELLE Thierry, M. FRANCOUAL Francis, M. GINIER Christian, Mme COLDEFY TORTORA Catherine et M. MASBOU Jean-Pierre.

**Absent(s) excusé(s)** : M. MARTIN Norbert et Mr BOYER Aurélien.

**Maires présents** :

**Procurations** : Mme DEMAEGDT Myriam à M. DELANGE Olivier.

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet : Vote du Budget Exercice 2021 : BP 621.**

Vu les articles L2312-1, L2312-2, et L 1612-1 du Code General des Collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020-13 approuvé par le conseil syndical en date du 28 Juillet 2020, fixant les tarifs des redevances du BP 62100 sur l'exercice 2021,

Vu la délibération 2021-011 approuvé par le conseil syndical en date du 30 Mars 2021

M. Le Président présente les éléments du budget primitif 621 pour l'exercice 2021 à l'assemblée des membres présents, ainsi que les nouvelles propositions qui se résume comme suit :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	13 639,40	2 510,14
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		11 129,26
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	13 639,40	13 639,40
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	39,05	37,07
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1,98
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	39,05	39,05
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	13 678,45	13 678,45

A l'issue, M Le Président invite le Conseil Syndical présent à se prononcer sur les éléments proposés et d'approuvé par chapitre ou par article les montants inscrits,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à la majorité.

23 Pour

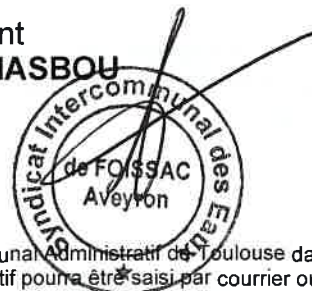
2 Contre

0 Abstention

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président  
**M Serge MASBOU**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>